

INSTITUT MEXICAIN DE LA TECHNOLOGIE DE L'EAU

L'*Instituto Mexicano de Tecnología del Agua (IMTA)* est l'Institut mexicain de la technologie de l'eau. Son mandat est d'élaborer et de transférer les technologies dans les domaines concernant l'utilisation efficace de l'eau et d'assurer la formation nécessaire dans le domaine de la gestion de celle-ci. Il assure également des services de conseil et d'ingénierie et il lui incombe de s'occuper de la formation des employés municipaux et des États s'occupant de l'état de l'eau. En 1993, le fonctionnement des ateliers techniques de l'*IMTA* pour les systèmes d'eau a été sous-traité à cinq sociétés étrangères, dont le Ontario Environmental Training Consortium.

SECRETARIAT AUX COMMUNICATIONS ET AU TRANSPORT

Le *Secretaría de Comunicaciones y Transportes (SCT)*, Secrétariat aux communications et au transport, est maintenant responsable du transport des déchets dangereux. C'est lui qui définira toutes les normes dans ce domaine et réglementera les sociétés de transport. Malgré cette modification, l'*Instituto Nacional de Ecología (INECO)*, Institut national pour l'écologie, doit encore approuver tout transport de déchets dangereux.

SECRETARIAT AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le *Secretaría de Desarrollo Social (SEDESOL)*, Secrétariat au développement social, continue à assumer la responsabilité d'ensemble de la politique de planification urbaine. *SEDESOL* continuera à être responsable du développement de l'infrastructure, y compris des nouvelles usines de traitement de l'eau, propre et usée, et des installations destinées aux déchets solides. D'après les dirigeants interrogés pour la rédaction de ce profil, son rôle en sera davantage un de promotion à l'avenir puisque le Secrétariat n'a pas de budget pour parrainer directement des projets.

LES MUNICIPALITÉS

La *Banco Nacional de Obras y Servicios Públicos (BANOBRAS)*, Banque nationale de la construction et des travaux publics, a favorisé la privatisation des systèmes d'aqueduc municipaux. L'année dernière, elle a affecté des fonds pour 1995 afin de financer les études techniques pour aider les municipalités à préparer des dossiers réalistes. La plupart des observateurs estiment qu'il n'y aura qu'une faible partie de ce financement à être réellement utilisée à cause de la crise économique. La plupart des entreprises privées qui souhaitent participer à des projets de type construction-exploitation-transfert (CET) réalisent déjà leurs propres études et les soumettent à l'examen des municipalités ou des gouvernements des États.